

**Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Grandson le
1^{er} mai 2025**

Présidence : M. Jonathan Payot

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité n° 687 relatif aux élections communales 2026, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

Article premier : de maintenir le nombre de Conseillers communaux à 50 (cinquante) pour la législature 2026-2031 ;

Article deux : de maintenir le nombre de Conseillers municipaux à 7 (sept) pour la législature 2026-2031 ;

Ainsi délibéré en séance du 1^{er} mai 2025.

Le Président :



Jonathan Payot



La secrétaire :



Nathalie Cattin Rich